

Département de l'Eure

Commune de
VENON

Plan Local d'Urbanisme

PLAN DES SERVITUDES
d'UTILITE PUBLIQUE

Document arrêté par délibération du conseil municipal en date du:
Document approuvé par délibération du conseil municipal en date du:

Février 2015

INGETER

18 rue Edouard Ruelle, 80440 BLANGY TRONVILLE
E-mail : contact@ingeter.fr

LEGENDE:

I4 Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques. Vu le nombre de lignes, celles-ci ne sont pas indiquées sur ce plan.

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques. Vu le nombre de lignes, celles-ci ne sont pas indiquées sur ce plan.

T7 Servitudes aéronautiques. Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières. Elles s'appliquent sur l'ensemble du territoire communal. Dans la zone correspondant à un rayon de 24km autour de l'aérodrome d'EVREUX-FAUVILLE, tout nouvel obstacle dépassant le plan horizontal de côte 287m NGF devra faire l'objet d'un examen particulier.

